



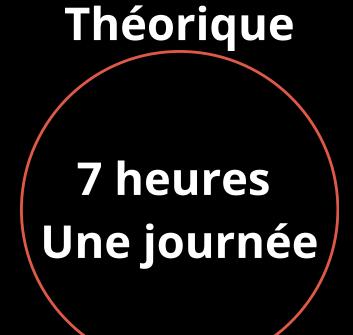
Les actions de sensibilisation et de formation adaptées

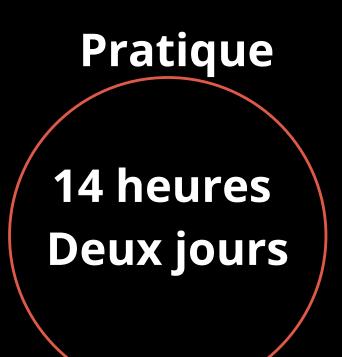
Objectifs des formation

Les formations à destination des organismes publics ont vocation à présenter le droit lié à la protection des données personnelles, du point de vue des administrés ou des agents publics.

L'objectif des formations est de présenter les principes et les droits prévus dans le RGPD, les mécanismes et les acteurs de la conformité ainsi que les sanctions encourues. Certains thèmes propres aux administrations publiques comme l'Open Data et les problématiques liées à l'archivage sont exposés, ou spécifiques aux organismes privés comme les transferts de données hors UE ou la désignation du représentant UE.

Les formations proposées sont d'ordre théorique ou pratique et requièrent, selon la formule choisie entre une journée et deux journées complètes. Elles sont organisées en présentiel ou distanciel. La formation technique est proposée dans le cadre de l'offre DPO externe.







Préalables à la formation

Dans le cadre de la formation **théorique**, aucune connaissance juridique n'est exigée. Les participants inscrits à la formation **pratique** recevront, quant à eux, des fascicules en amont de la formation.

Pour les deux formations, les participants doivent disposer d'un compte **Google** ou de l'accès à **Google**.

Programme de la formation théorique

I. - Les textes relatifs à la protection des données personnelles :

- Les sources nationales
- Les sources européennes
- Les sources internationales

II. - Les principes et droits fondamentaux visés dans le RGPD :

- Les principes fondamentaux
- Les droits fondamentaux
- Les modalités d'exercice des droits

III. - Les mécanismes et acteurs de la conformité :

- Les acteurs au sein de l'organisme
- Les acteurs pilotes de la conformité
- Les acteurs de contrôle de la conformité

III. - Les sanctions encourues en cas de non-conformité :

- La procédure de sanction
- Les sanctions pécuniaires
- Les sanctions faisant l'objet de publicité

Programme de la formation pratique

I. - Les textes relatifs à la protection des données personnelles :

- Les textes nationaux et européens
- Le RGPD
- Les principaux droits des administrés
- Les principes opposables au RT/ST

II. - La mise en place de la conformité :

- Les acteurs pilotes et de contrôle de la conformité
- La documentation de la conformité
- La responsabilité des RT/ST

III. - Les mesures de sécurité technique et organisationnelle :

- Les atteintes aux STAD
- Les mécanismes de sécurité technique et organisationnelle au sein de l'organisme
- La veille fuite de données

III. - Les sanctions encourues en cas de non-conformité :

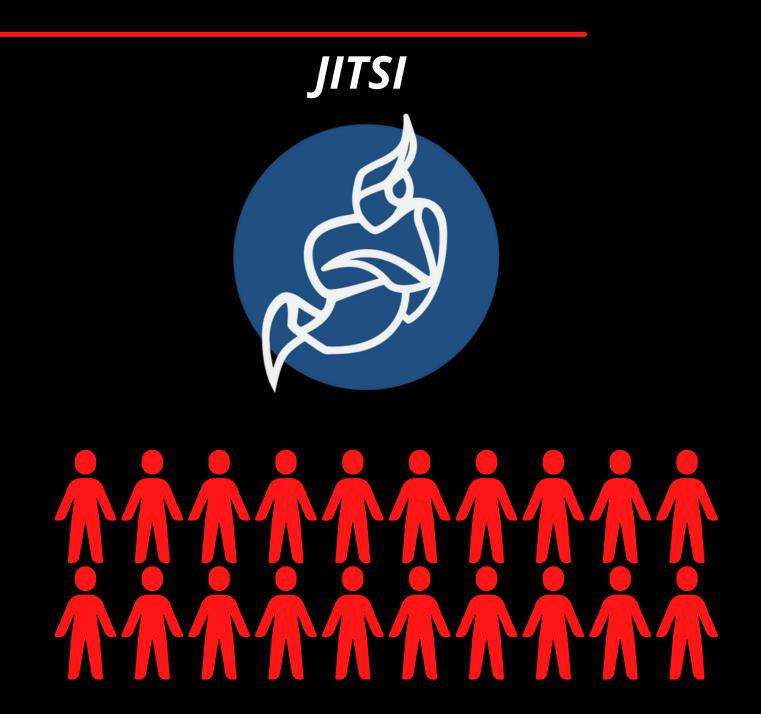
- Les procédures et types de sanctions
- Les risques d'atteinte à la réputation de l'organisme
- L'évolution de la jurisprudence

Organisation de la formation

Les formations théoriques sont organisées en présentiel et, ou en distanciel pendant une ou deux journées



La formation en **présentiel** est ouverte à **dix personnes** maximum pour chaque session



La formation en **distanciel** est ouverte à **vingt personnes** maximum pour chaque session

Documents de la formation

A l'issue de la formation théorique, les participants recevront un fascicule adapté à la nature de l'organisme auquel ils appartiennent (organisme public, privé, association ou particuliers). Dans le cadre de la formation pratique, le fascicule comprend un descriptif des principales atteintes au systèmes d'information (STAD).

Dans le cadre de la formation dispensée aux particuliers, les fascicules comprennent les descriptifs des droits prévus dans le RGPD pour les majeurs et les mineurs et abordent les questions relatives à la préservation de l'identité numérique ou la prévention du cyberharcèlement

Prix de la formation

	1 jour	2 jours
Organisme privé		
	750€	1 500€
Organisme public	нт	HT
Association	375€	750€
	HT	HT
Particuliers	150€	300€
	HT	HT

